

# CONDITIONS GÉNÉRALES CAMPING

## Réservation

La réservation n'est effective qu'après versement de l'acompte prévu.

Une durée minimum de 5 nuitées est requise pour toute réservation.

## Redevances

Les redevances sont dues selon le tarifaire exposé à l'entrée du camping et sur notre site internet en fonction du nombre de nuits sur le terrain.

Une taxe de séjour de 0,66 € est demandée pour chaque personne de âgée de 18 ans ou plus.

Une éco-participation de 0,14 € par personne et par jour est demandée.

## Règlement du séjour

Au moment de la réservation il devra être réglé :

\*Un acompte de **25%** du montant de la location.

\*Les frais de dossier

\*L'assurance annulation (facultative).

L'intégralité du solde du séjour est payable **30 jours** avant la date d'arrivée prévue **sans rappel** du responsable/réservation du camping tel qu'indiqué sur la convention d'occupation.

Si le Client effectue sa réservation moins de 30 jours avant la date du début du séjour, il aura à verser l'intégralité du montant de la location.

En l'absence du règlement de ce solde dans les délais ci-dessus prévus, la location sera considérée comme annulée d'office et l'acompte précédemment versé restera acquis au Camping.

L'acompte ne sera restitué en cas de désistement partiel ou total du Client.

## Annulation

Une annulation doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation, l'intégralité des sommes versées par le client restent acquises au camping.

Dans le cas où le Client/locataire pour quelque cause que ce soit quitterait les lieux loués avant la date prévue il ne pourrait prétendre à aucun remboursement des journées pendant lesquelles les lieux n'ont pas été occupés.

## Assurance annulation

Le camping Pian del Fosse propose une assurance Annulation et Interruption dans le contrat de location. Notre partenaire Critchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.

En cas d'annulation, le Client/locataire doit avertir le camping de son désistement dès la survenance d'un événement empêchant son départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) ou auprès du camping) le Client/locataire doit aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

## Occupation

Le Client/locataire occupera les lieux personnellement. Il ne pourra prêter ou sous-louer les lieux à des tiers, même à titre gratuit.

**Le/les emplacement/s loué/s ne doivent sous aucun prétexte être**

**occupés par un nombre supérieur à celui indiqué au descriptif de la convention d'occupation sans accord préalable de la Direction. Dans ce cas La Direction du camping pourra réclamer un supplément de loyer ou refuser l'entrée.**

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping ou de ses installations, notamment sanitaires.

**Nous demandons à nos Clients une conduite écologique dans leur consommation d'eau et d'électricité.**

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol et dans les caniveaux. Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'installation de hamacs doit être autorisée par la direction.

Il est formellement interdit aux campeurs de détériorer la végétation et les différentes structures présentes sur le terrain de camping. Il n'est pas non plus permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels ou de creuser le sol.

**Toute dégradation sera à la charge de son auteur.**

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour, devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son arrivée.

Les usagers du terrain de camping doivent éviter au maximum tout bruit pouvant occasionner la gêne de leurs voisins.

## Visiteurs

**Les visiteurs sont tenus de se présenter à l'accueil pour être autorisés à pénétrer dans l'enceinte du camping.**

Les visiteurs ne sont pas autorisés à utiliser les services sanitaires.

Aucun visiteur n'est autorisé après 23h.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

## Animaux

Le Client/locataire ne pourra sous aucun prétexte introduire dans le terrain aucun animal (chien, chat) sans autorisation de la Direction du camping. Les animaux admis doivent être tenus en laisse en permanence et ne sont pas acceptés dans les lieux publics fréquentés par les vacanciers ainsi que dans les structures sanitaires. Ils ne doivent pas être laissés au camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les propriétaires devront se munir de leur carnet de vaccination et justifier qu'ils sont convenablement assurés vis-à-vis des tiers.

## Attribution de compétence

Pour l'exécution de la présente convention, en cas de contestation, le

*Sarl Pian del Fosse* Route de Sant'Amanza 20169 Bonifacio (Corse du Sud)

Tel.0033.(0)495731634 - [www.camping-piandelfosse.com](http://www.camping-piandelfosse.com) - [pian.del.fosse@wanadoo.fr](mailto:pian.del.fosse@wanadoo.fr)